

Fiction et réalité des révolutions neuchâtelaises

Autor(en): **Roulet, Louis-Edouard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **3 (1953)**

Heft 4

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-78112>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FICTION ET RÉALITÉ DES RÉVOLUTIONS NEUCHATELOISES¹⁾

Par LOUIS-ÉDOUARD ROULET

A la mémoire d'Arthur Piaget

Les révolutions ont une âme. J'entends par là qu'en deçà et qu'au-delà de l'action précise qui s'inscrit dans la réalité concrète et visible, il est, à la base de tout phénomène historique important, une évolution plus ou moins perceptible à l'intelligence ou encore à l'intuition. Anticipation et réalisation, cause et conséquence semblent étroitement liées les unes aux autres, encore que sur des plans différents, pour entraîner l'homme dans une chevauchée parfois grandiose et souvent tragique à la rencontre d'un destin déterminé. Dès lors la tâche de l'historien paraît tout indiquée. A l'établissement du fait lui-même devrait succéder l'interprétation de ce fait, et à l'interprétation l'explication. Ainsi apparaîtrait, une et indivisible, la logique éblouissante de l'enchaînement irrésistible des actions et réactions humaines, qu'elles soient individuelles ou communautaires, ou encore les unes et les autres à la fois. Ainsi, se dessineraient, sur l'écran lumineux de notre compréhension, non seulement le comment mais aussi le pourquoi des choses, avec, à la fin de cette démonstration irréfutable, la clé qui permet d'ouvrir les portes secrètes et la formule magique grâce à laquelle tout problème se résout en une simple équation.

Hélas! Est-il besoin de rappeler qu'une telle vision de l'enquête historique demeure fautive parce que trop simple et trop rationnelle. Passé le cap combien périlleux déjà de la reconstitution un tant soit peu intégrale et objective du passé, laquelle ne peut s'élaborer que

¹ Leçon inaugurale prononcée le 17 mars 1953 d'un cours de privat-docent à la Faculté des Lettres de l'Université de Neuchâtel.

sur la seule base des documents authentiques, l'historien, pareil aux conquérants d'Hérédia, l'historien penché à l'avant des blanches caravelles, regarde monter en un ciel ignoré, du fond de l'Océan, des étoiles nouvelles. Mais comme les étoiles ne font pas tout le ciel, comme les gouttes d'eau ne font pas la rivière, tous les faits enchaînés les uns aux autres ne font pas l'histoire. Parce que l'histoire est une ligne, bien plus un ensemble de lignes de force, qui parfois courent parallèlement vers un but à peine profilé, parfois se coupent et se croisent, dessinant dans le temps et dans l'espace une combinaison d'arabesques, que nulle intelligence humaine ne saurait reproduire; parce que toute reconstitution historique est une projection par points, et que même si ceux-ci sont nombreux, la courbe tracée pour les réunir demeure fictive dans la mesure où elle aura, et c'est toujours le cas, fait la part à la déduction pseudo-logique ou encore à l'imagination.

Faut-il alors désespérer et se résoudre à enseigner l'histoire sans la comprendre? Je ne le crois pas. Mais, pour obtenir un résultat satisfaisant, il me paraît indispensable de rappeler trois principes fondamentaux qui sont dans l'ordre:

d'abord celui de l'investigation historique limitée à un champ relativement restreint en vue d'éviter toute généralisation hâtive et toute synthèse arbitraire propres à certaines philosophies de l'histoire qui à force de vouloir tout étreindre finissent par ne plus rien embrasser;

ensuite celui de l'impartialité non point tellement à l'égard des hommes ou des doctrines qu'envers sa propre démonstration. En d'autres mots ne pas trahir les faits afin de les rendre conformes aux thèses énoncées par avance, mais élaborer les thèses sur la base des faits;

enfin celui de s'en tenir aux seuls documents authentiques et vérifiés de l'époque.

Ces trois principes, je les ai appliqués au cours de l'enquête consacrée à une étude systématique des révolutions neuchâteloises de 1831, 1848 et 1856. Il ne m'est pas possible de rappeler ici les événements eux-mêmes, assez bien connus du reste. Je me borne à rappeler que l'année 1831 voit deux soulèvements républicains partis de la région de Boudry, de la Côte, de Rochefort et du Val-de-Travers et

dont le chef avoué se nomme Alphonse Bourquin². Le premier, en septembre, aboutit à l'occupation du château, suivie de l'évacuation, ceci à la suite des pourparlers menés entre les révolutionnaires et les commissaires fédéraux. La seconde prise d'armes, en décembre, doublée d'une invasion de la Béroche par le pays de Vaud, se termine par une rencontre sanglante entre gouvernementaux et insurgés et pour ces derniers tourne à la débâcle. Dix-sept ans plus tard, le 1^{er} mars 1848³, prise du château de Neuchâtel par Fritz Courvoisier et Ami Girard, à la tête de contingents essentiellement recrutés à La Chaux-de-Fonds, au Locle, aux Brenets et dans l'Erguel. Cette fois la révolution triomphe et la république s'installe dans le pays, rompant avec la Prusse. Mais le 3 septembre 1856⁴, à la suite d'un audacieux coup de main, les royalistes descendus des Montagnes, de la Sagne, des Ponts et de la Brévine, s'emparent de l'ancienne résidence des comtes et proclament la restauration du régime déchu. Pas pour longtemps, toutefois, puisque, le jour suivant, ils sont délogés par une puissante contre-manifestation républicaine et par les bataillons suisses venus occuper le chef-lieu du canton.

Tels sont, très brièvement résumés, les faits eux-mêmes. Avant de les interpréter, je tiens à exposer en quelques phrases le plan d'enquête et la méthode appliquée.

La première partie sera consacrée à l'interprétation fictive. J'entends par là — car le mot pourrait prêter à confusion — l'interprétation donnée par les contemporains eux-mêmes, non pas quant au déroulement des faits, mais quant à leur signification. Je résumerai, en premier lieu, l'idéologie royaliste pour lui opposer l'idéologie républicaine. Au demeurant, le terme de fiction, employé ici, demande une explication. Il va sans dire que les interprétations apportées par les acteurs mêmes du drame ne sont pas fausses, imaginaires et fantaisistes en soi et qu'elles demeurent parfaitement valables dans la mesure où elles commentent les faits pour leur donner un sens de

² Cf. ARTHUR PIAGET: *Histoire de la Révolution neuchâteloise*, tomes I—V. Neuchâtel, 1909—1931.

³ Cf. AIMÉ HUMBERT: *Alexis-Marie Piaget et la République neuchâteloise de 1848 à 1858*, 2 vol. Neuchâtel, 1888 et 1895.

⁴ Cf. EDGAR BONJOUR: *Vorgeschichte des Neuenburger Konfliktes, 1848 à 1856*. Berne, 1932.

portée immédiate ou afin de justifier un engagement personnel. Mais c'est précisément cette immédiateté d'une part, cette partialité de l'autre qui restreignent singulièrement la portée de la réponse.

C'est ce que je m'efforcerai de démontrer, à l'aide de documents nouveaux, dans la deuxième partie de cette étude. Sans vouloir en rien diminuer l'authenticité des témoignages de l'époque, témoignages ardents, passionnés, personnels, enthousiastes, sans porter atteinte à l'action individuelle des grands chefs ou encore des obscurs militants, je tenterai d'établir qu'au-delà des professions de foi pathétiques, qu'au-delà du jeu des hommes, il est une intrigue, sinon nouée, du moins influencée par l'évolution historique elle-même et dont l'importance semble avoir échappé aux exécutants. Non pas que ceux-ci aient été les simples instruments d'un destin inévitablement déterminé. Nous savons aujourd'hui, mieux qu'au siècle passé combien demeurent complexes les liens entre l'histoire et l'homme, combien il est impossible d'admettre une liberté absolue ou encore un déterminisme rigoureux. Je m'efforcerai donc d'énumérer les caractères déterminants des révolutions neuchâteloises, d'analyser quelques causes peu connues qui sans absolument expliquer l'évolution elle-même, en sont les indispensables éléments. Puis, dans une troisième partie, je résumerai les résultats obtenus dans un certain nombre de thèses brièvement énoncées. Ces thèses, je le sais, sont partiellement nouvelles et porteront atteinte à certaines croyances bien établies. Mais n'est-ce point précisément la tâche de l'historien, de vérifier l'authenticité des connaissances acquises? N'est-ce point la tâche de l'historien de reviser certains jugements portés afin de permettre à l'étude de progresser et à la vérité de s'épanouir?

Ceci dit, abordons la première partie de l'enquête et tentons de résumer les interprétations royalistes⁵.

⁵ Il n'est pas possible de donner ici une liste complète des documents consultés. Je tiens à signaler que j'ai largement puisé dans des textes extraits des archives de l'Etat, des archives de Chambrier, de Rougemont et Tribolet, publiés par le regretté Arthur Piaget dans son *Histoire de la Révolution neuchâteloise*. J'ai également pris connaissance des pièces citées par E. Bonjour dans ses différentes études consacrées à l'affaire de 1856, et qui sont pour la plupart conservées aux Archives de Berlin. J'ai encore consulté les différents écrits de Guillebert, de Gaudot, de Petitpierre-Wesdehlen, de Frédéric de Chambrier, d'Auguste Châtelain, et, du côté républicain, de Louis Humbert-

A lire les différents écrits des partisans de l'ancien régime, on demeure surpris de constater à quel point leurs auteurs ont tenté de dépasser le plan de la polémique, abondamment exploitée du reste, pour édifier une espèce de philosophie morale⁶. Loin de se complaire dans l'analyse psychologique de sentiments vénérables, amour filial ou respect paternel, ils ont fait un effort certain en vue d'établir un système cohérent dans lequel entrent des considérations éthiques, politiques et patriotiques. La tentative en soi n'est pas originale. Elle se situe dans la ligne des penseurs traditionalistes de 1815, et l'on pourrait, sans doute, énumérer bien des emprunts prélevés dans l'œuvre de Charles-Louis de Haller⁷ et d'un Joseph de Maistre.

La base de départ commune à tous est le serment. Admettre que l'homme est libre d'opter pour telle ou telle forme d'État, c'est oublier l'importance de la promesse échangée entre le prince et ses sujets. On n'est point royaliste ou républicain, mais bien fidèle ou parjure. Fidèle dans la mesure d'une tradition consacrée par la foi, parjure dès l'instant où l'homme s'élève contre un état imposé par Dieu. Même si l'attachement au roi était contraire au bon sens, à la démonstration logique ou encore à l'avantage particulier de chacun — ce qui est formellement contesté par les doctrinaires de l'ordre ancien —, il n'en demeurerait pas moins une obligation morale imposée par une loi supérieure que nulle intelligence humaine ne saurait

Droz, d'Ulysse Guinand, de Louis Grandpierre, de Dubois de Buttes, de l'avocat Bille et du colonel Courant. J'ai aussi lu un nombre important de brochures et de pamphlets de l'époque, anonymes ou signés, ainsi le manifeste de la section de Zofingue en 1831, le manifeste du comité des patriotes neuchâtelois, le *Dialogue entre deux Neuchâtelois*, etc. Enfin, j'ai étudié certains actes relatifs à la bourgeoisie de Valangin et de Neuchâtel, comme aussi les procès-verbaux des Audiences Générales du Corps Législatif, du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Pour l'établissement des cartes historiques qui servent à illustrer la seconde partie de cette étude, je me suis exclusivement servi de documents inédits conservés aux Archives. Je tiens à remercier ici MM. Schnegg et Courvoisier, archivistes, de l'aide qu'ils ont bien voulu m'apporter.

⁶ Cf. PETITPIERRE-WESDEHLEN: *Récit des événements de septembre 1856 dans le pays de Neuchâtel*. Paris, 1858.

⁷ Cf. PETITPIERRE-WESDEHLEN: *Les illusions du système représentatif*. Neuchâtel, 1853.

réfuter⁸. Ici apparaît l'élan mystique, le défi lancé à l'adresse des théories égalitaires qui font de l'homme et de sa raison les seuls juges de l'histoire. Ici se dessine encore l'étroite parenté spirituelle entre l'autorité civile et religieuse, toutes deux piliers indispensables et complémentaires du régime tombé⁹. Ce n'est pas par hasard que les anciens d'église, en terre neuchâteloise, prêtaient serment à Dieu et au Prince, associant ainsi étroitement le pouvoir spirituel et temporel. Il ne s'agit pas d'une simple formule. Pour le royaliste convaincu, le républicain n'était pas seulement un révolté contre le monde, mais aussi un révolté contre le ciel. Au crime de félonie venait s'ajouter celui d'hérésie religieuse¹⁰.

La présence d'éléments sentimentaux, voire mystiques, apporte aux idéologies un accent d'engagement total et enthousiaste mais aussi fanatique et intolérant. Néanmoins il serait faux de croire que les théoriciens de l'ancien régime se sont contentés de cette seule arme. Les Neuchâtelois, au cours de leur histoire, ont toujours fait preuve d'un sens aigu des réalités. Les magistrats savaient fort bien qu'on ne nourrit pas le peuple de symboles seulement. Il fallait des aliments plus substantiels. C'est pourquoi la défense de l'ordre monarchique bien vite passe du plan moral au plan pratique. Et à l'éloge d'une fidélité irrationnelle succède la tentation de démontrer que, somme toute, cette fidélité est bien raisonnable.

Raisonné parce que laissant à chacun sa place bien réservée et bien justifiée. Certes, la société s'édifie en vertu d'une figure pyramidale. Mais cette pyramide, dont la structure peut choquer les esprits imbus d'égalitarisme, n'est-elle pas précisément la meilleure garantie pour chacun¹¹? L'équilibre harmonieux de l'ensemble, la parfaite proportion des éléments qui le composent, tout cela entraîne infailliblement une juste et judicieuse répartition du poids. Pas plus que la

⁸ F. DE PERREGAUX: *Article contre la participation aux élections*. Neuchâtel, 1852, p. 6.

⁹ A. DIACON: *Sermon prêché à Neuchâtel le 15 octobre 1847 à l'occasion de la fête du roi*. Neuchâtel, 1847, p. 10.

¹⁰ G. F. GALLOT: *Quelques mots à Messieurs les libéraux neuchâtelois*. Neuchâtel, 1847.

¹¹ F. DE ROUGEMONT: *La réconciliation des partis à Neuchâtel tentée par un patriote*. Neuchâtel, 1848.

marche inférieure de l'escalier ne porte l'ensemble, pas plus le sujet ne supporte tout le poids de la société hiérarchisée. Anéantir cette société c'est détruire la maison sous prétexte que le rez-de-chaussée n'est pas à la hauteur des étages. Mais une telle destruction à quoi aboutira-t-elle sinon à écraser davantage les murs de soutien sous une masse informe et anonyme. Tels étaient les arguments sans cesse répétés des théoriciens de l'ancien régime. Ils voyaient dans l'établissement de l'égalité le triomphe de la masse et la mort de la personne. Ils persistaient à croire qu'un tel régime ne pouvait qu'engendrer l'anarchie et la dictature jacobine. Sans les libertés concrètes, pratiques et quotidiennes, sans les franchises obtenues patiemment au cours d'une longue évolution organique, libertés et franchises conquises et défendues contre le Prince, la liberté demeurerait un mythe, une séduisante chimère dont le triomphe signifiait la négation parce que sombrant dans le désordre et l'anonymat¹².

Pour démontrer l'authenticité de cette affirmation, les doctrinaires passaient du plan philosophique au plan politique et administratif. Egaliser, disaient-ils, signifie niveler et le nivellement implique la centralisation. Dès cet instant ce n'est plus la vertu qui compte, ni le mérite, pas plus que la justice, mais le nombre. L'installation de la république amènera tôt ou tard la suppression de l'autonomie communale¹³. Soumis à la domination des préfets et des fonctionnaires, les habitants, sous prétexte d'obéir à des lois d'intérêt général, ne pourront plus défendre leurs intérêts locaux et personnels, les seuls qui, en définitive, soient pour eux d'importance véritable¹⁴.

A cette différenciation entre le mythe égalitaire et les libertés réelles s'ajoutait une distinction fondamentale entre le vrai et le faux patriotisme à l'égard de la Suisse. C'est parce que nous voulons rester Suisses que nous sommes prêts à défendre notre gouvernement légitime les armes à la main, écrivaient les étudiants neuchâtelois de Zofingue au comité central surpris d'apprendre que des Zofingiens

¹² F. DE ROUGEMONT: *La république despotique et la république démocratique*. 1875.

¹³ Cf. un pamphlet distribué à la veille des votations de 1848 et intitulé: *Motifs du double rejet de la constitution et de la constituante*. Neuchâtel, 1848.

¹⁴ J. GERSTER: *Le royaliste retourné où l'impôt en 1848*. Neuchâtel, 1848.

avaient été prêts à faire le coup de feu contre Bourquin et sa troupe¹⁵. Le paradoxe n'est qu'apparent. Pour les royalistes l'appartenance à la Confédération était liée à la sauvegarde absolue de la souveraineté cantonale. Une Suisse unifiée, imposant à tous ses membres une seule et même constitution, non seulement reniait son passé, mais encore son avenir, puisque toute centralisation allait entraîner le dépérissement des racines et, partant, de l'arbre lui-même. Sur ce point le patriotisme des royalistes demeure incontestable. Il est vrai, cependant, qu'entre 1831 et 1848, un mouvement très marqué s'est dessiné en faveur d'une rupture avec la Confédération. Mais ceux qui préconisaient un tel divorce, le croyaient indispensable au maintien de l'ordre ancien dans le pays de Neuchâtel. Estimant que, tôt ou tard, les cantons libéraux imposeraient leur conception unitaire, ils jugeaient inconciliables l'appartenance à une Suisse unifiée et la survivance du régime neuchâtelois. Ce débat assurément cornélien, ils le tranchaient brutalement avec une netteté qui trahit l'engagement sans réserve et l'acharnement du désespoir.

Un dernier aspect de la doctrine royaliste doit être étudié. Celui de l'explication donnée quant à la présence d'un parti républicain. Avec une assurance qui sans doute n'est pas toujours sincère, les fidèles en minimisent l'importance numérique. Encore et toujours, ils répètent que seule une infime minorité d'habitants veut renverser l'ordre établi. Et quant à ceux qui la composent, ce sont des individus sans foi ni loi, d'un mot des pourris. Le choix de ce terme d'injure est significatif. Il stigmatise et le fruit tombé de l'arbre et la déchéance morale. Voilà le grand mot lâché. La déchéance morale c'est l'abandon des sains principes traditionnels, des vertus d'honnêteté, de simplicité, de charité; c'est le triomphe de l'égoïsme, de la paresse, de la luxure. C'est l'auberge qui remplace l'église. Mais qui est particulièrement menacée par cette gangrène? La jeunesse, bien sûr. Sur ce point, tous les moralistes attachés à l'ancien régime, tombent d'accord¹⁶.

La démonstration ne s'arrête pas là. Un corps affaibli n'est pas un corps malade. Pour qu'il le devienne, il faut la présence de germes

¹⁵ Cf. *La section neuchâteloise de Zofingue à leurs frères des autres sections*. Neuchâtel, 1831.

¹⁶ Cf. GRISEL: *La monarchie et les préjugés politiques*. Paris-Bruxelles, 1853.

infectieux. Or, ces porteurs de germes existent, affirment les doctrinaires. Ce sont les Suisses et les étrangers établis dans le canton et qui forment un bon tiers de la population. Dans un rapport secret, adressé au cabinet prussien peu après l'établissement de la république, Petitpierre, au moyen de statistiques dont la valeur scientifique est très contestable, croit démontrer que la prétendue démocratie est brutalement imposée à une majorité de Neuchâtelois par une minorité d'immigrés¹⁷. Non seulement les Suisses ont contaminé la jeunesse, mais ils ont apporté, sous le couvert d'une pénétration pacifique, un renfort numérique important au parti révolutionnaire. Plus tard, après l'échec du mouvement de 1856, Petitpierre reprend cet argument nationaliste. Il raconte avec indignation l'histoire d'un paysan suisse-alémanique qui aborde un Neuchâtelois en ces termes : Nous ne sommes plus étrangers, c'est vous qui êtes maintenant étrangers et qui devez obéir¹⁸.

L'étude des documents de l'époque prouve indéniablement l'existence de ce que nous appellerions aujourd'hui, en usant d'un terme un peu rebattu, une idéologie royaliste. Elle repose sur un certain nombre de principes moraux, politiques et nationaux. Elle se réclame aussi bien d'attachement irrationnel que de démonstration logique. Elle en appelle à la conscience comme au subconscient, à la volonté de Dieu comme à l'intérêt des hommes. Elle vise à étreindre l'univers spirituel tout en embrassant le monde matériel. Une telle tentative eût-elle été nécessaire s'il se fût agi simplement de restaurer le temple menacé par la présence du cabaret ? Certes, non ! La déchéance morale demeure une explication sincère mais facile. On savait fort bien que le vrai danger résidait dans la présence d'une autre église, d'une autre idéologie, d'une autre foi.

Cette idéologie républicaine que je tenterai de définir, en l'opposant point par point à la doctrine royaliste, cette idéologie républicaine n'est pas résumée dans un seul livre ou publiée dans un manifeste officieux du parti. Les habitants du pays ont préféré la formule concrète aux spéculations de l'esprit. Néanmoins les revendications révolutionnaires ont pour base les thèses chères à Rousseau. Il ne

¹⁷ E. BONJOUR : *Vorgeschichte des Neuenburger Konflikts*, p. 125.

¹⁸ PETITPIERRE-WESDEHLEN : *Récit des événements de septembre 1856 dans le pays de Neuchâtel*, p. 6.

faut pas s'attendre à les découvrir groupées dans un système philosophique complet et cohérent. Mais elles apparaissent ça et là dans les requêtes présentées, dans les pamphlets qui circulent, dans les mémoires rédigés. Presque toujours elles sont animées de cet esprit libéral qui souffle sur la vieille Europe dès 1830¹⁹.

Il y a d'abord la foi. A la mystique conservatrice, les révolutionnaires opposent la mystique du renouveau, des lendemains qui chantent, de la fraternité humaine. L'homme, enfin dégagé de ses chaînes, éprouvera l'extraordinaire orgueil qui découle de la prise de conscience de sa dignité. Car il y a une dignité humaine longtemps méconnue, bafouée, insultée²⁰. Si parjure il y a — on se rappelle que c'était là une très grave accusation royaliste — ce n'est pas en cassant un serment combien humiliant à l'égard du sujet qu'on le commet, mais bien en foulant aux pieds, depuis des siècles, le serment tacitement prêté envers l'homme lui-même. Envers l'homme ou encore mieux envers l'humanité. Car à la vision royaliste d'une tribu groupée hiérarchiquement et respectueusement autour d'un père juste et vénéré²¹, les républicains opposent l'image d'une plus grande famille dont tous les membres sont unis les uns aux autres par un sentiment de fraternité chaleureuse. Et ce n'était point là une formule ampoulée, vide de sens, ou trahissant une éloquence désuète. Les manifestations républicaines des premières années, toutes ou presque, vibrent d'un frisson mystérieux qui laisse aux hommes l'empreinte du héros ou la vocation du martyr.

Mais il n'y a pas dans les révolutions que des héros ou des martyrs. Il y a tous ceux qui, au-delà des coups à donner ou encore à recevoir, espèrent obtenir une amélioration de la condition politique, sociale et matérielle. Et c'est alors que les anciennes formules révèlent tout leur attrait magique : Souveraineté populaire ! Liberté ! Egalité ! Transposée sur le plan quotidien, la république signifie donc l'aboli-

¹⁹ C. E. FAUCHE : *Examen des causes qui ont amené la dernière révolution à Neuchâtel*. Avant-propos. Paris, 1831.

²⁰ Cf. «*Le Proscrit*», journal neuchâtelois. Renan, No 1, 1834, p. 4 : «A quoi bon crier vive la liberté ? N'est-elle pas immortelle ? On l'endort, mais on ne la tue pas.»

²¹ A. GUILLEBERT : *Sermon sur les devoirs envers Dieu et envers le roi*. Neuchâtel, 1834.

tion des privilèges ; elle signifie encore que chacun sera traité comme son prochain. Elle signifie enfin que la réussite ne demeurera plus fonction de la naissance, mais bien du mérite.

Cet aspect à la fois philosophique et pratique de l'idéologie républicaine a indéniablement favorisé l'essor du parti libéral et radical en lui amenant tous ceux qui, à tort ou à raison, se croyaient déshérités. Néanmoins il serait faux de croire que l'argumentation égalitaire a servi de seul drapeau à l'ensemble du mouvement. Si magique que fût la formule qui faisait de tous les hommes des frères, elle était en quelque sorte dépassée par l'éloquence patriotique. Sur ce point précis, les républicains détenaient l'immense privilège de la revendication simple et précise qui ne s'embarasse pas de compromis apparemment ou véritablement contradictoires et de démonstrations subtiles. « Nous voulons être Suisses et Suisses seulement », clamaient et réclamaient les hommes de Bourquin²², comme ceux de 1848. Pas d'appartenance mixte, de double paternité, de position équivoque²³. Un seul amour : la liberté. Une seule patrie : la Confédération. Et ce dernier slogan est devenu d'autant plus efficace, d'autant plus émouvant qu'une évolution dramatique lui accordait au cours des années, un accent toujours plus net de sincérité. Alors que le rattachement de Neuchâtel à la Suisse est d'abord l'œuvre de l'ancien régime, la transformation opérée au sein même de la Confédération, qui, entre 1830 et 1848, devient un Etat démocratique et centralisé, a engagé le gouvernement neuchâtelois à rechercher une alliance plus étroite avec la Prusse. Ainsi les républicains, qui précisément se réclamaient des mêmes principes que les radicaux suisses, et qui, pour cette raison avaient tout intérêt à s'allier à eux, devenaient, en même temps, et par un extraordinaire renversement des valeurs, les champions de l'helvétisme.

Mystique, philosophique, politique et patriotique, l'idéologie républicaine a aussi été juridique et administrative. On sait qu'un des arguments les plus populaires du parti de la fidélité était le respect

²² L. HUMBERT-DROZ : *Discours adressé à Messieurs les commissaires fédéraux le 20 septembre 1831.*

²³ L. RENARD : *Réponse d'un des chefs patriotes neuchâtelois aux cinq questions politiques, adressées par le commissaire prussien de Pfuel aux notables du Val-de-Travers.*

de l'autonomie communale et le maintien des franchises et des libertés acquises au cours des siècles. Or, ici encore, les partisans de l'ordre nouveau font table rase. Pour eux la prétendue autonomie des communes n'est qu'un mythe soigneusement entretenu par les privilégiés dont la tactique vise à diviser pour régner. L'autonomie est fautive, trompeuse, illusoire lorsqu'elle repose sur une égoïste et locale vision des problèmes humains, si elle se fonde sur une multitude de droits coutumiers et différents de localité en localité. Elle devient véritable, authentique et féconde chaque fois qu'elle n'est pas en contradiction avec les intérêts généraux qui sont les mêmes pour tous les hommes. Car seule l'élévation du niveau général peut entraîner l'élévation du niveau particulier. Il convient donc de supprimer énergiquement toute la législation juridique et administrative de l'ancien régime, législation qui est une insulte au bon sens et à la dignité de l'homme²⁴. Il convient donc de la remplacer par un code intelligent, pratique, juste et raisonnable, où seront défendus à la fois les intérêts de chaque individu comme aussi ceux de la communauté²⁵.

Les républicains comme les royalistes ne se sont point contentés d'exposer leur vision du monde et leur conception de la société. Ils ont interprété, à leur manière, sur le plan cantonal et local, les données de l'époque, supputant les risques d'échec et les chances de réussite. Pour les partisans de l'ordre établi, on s'en souvient, la propagation des idées nouvelles était favorisée par une décadence générale des mœurs, par la désobéissance de la jeunesse, par la présence des Suisses dans le canton. L'explication républicaine, il va sans dire, est profondément différente. Alors que les royalistes éprouvent un sentiment de vertige devant la rapidité de la déchéance, les révolutionnaires déplorent la lenteur de la libération. Pour eux la victoire demeure fonction de la propagation des idées. Le peuple est en quelque sorte un géant endormi qu'il convient d'éveiller, brutalement au besoin. Celui qui est attaché à l'ancien régime, le demeure soit par intérêt soit par aveuglement. L'homme du peuple, dans la mesure où il a ouvert les yeux, doit obligatoirement devenir disciple

²⁴ Cf. *Examen des causes qui peuvent amener une révolution dans le canton de Neuchâtel*. 1834.

²⁵ Cf. J. LAPIERRE: *Adresse aux Neuchâtelois du Vignoble*. Genève, 1831.

du renouveau. Sur ce point précis, l'assurance des républicains est extraordinaire. Elle est aussi extraordinairement exclusive. Intimement convaincus de l'authenticité de leur doctrine, les promoteurs de l'ordre nouveau en désirent ardemment l'application et ne reculent devant aucun obstacle pour l'assurer. Enivrés par la noblesse de leur cause, ils demeurent convaincus que l'immense majorité du peuple marche fidèlement derrière eux. Si la révolution tarde à triompher, c'est parce que l'aube ne s'est pas encore levée dans tous les esprits noyés par la brume épaisse des préjugés. C'est encore parce que trop de privilégiés s'accrochent désespérément au pouvoir²⁶. C'est enfin parce que le régime est liberticide et qu'il se maintient par la force²⁷. Mais, en dépit des mesures policières, les principes nouveaux finiront bien par triompher. Et c'est précisément cette foi inébranlable qui donne au mouvement révolutionnaire son élan passionné, doublé d'une auréole mystique et d'une intransigeance brutale.

Telle est donc l'idéologie républicaine qui s'oppose, point par point, à l'idéologie royaliste. Entre les deux le compromis n'est guère possible. Elles reflètent deux conceptions diamétralement contraires de la position de l'homme dans la communauté. Mais l'idéal républicain, à cette époque, possédait l'avantage de l'inédit. Il abandonnait le passé pour s'assurer l'avenir. Une telle formule a toujours séduit les intelligences en quête de renouveau. Elle a toujours rallié les deshérités et les opprimés de l'ordre établi. Et sa force attractive est d'autant plus marquée qu'elle permet l'établissement théorique d'une société infaillible dans laquelle il n'est point tenu compte des imperfections quotidiennes et des inévitables compromis. Autre bénéfice encore : celui qui résulte de l'élargissement du problème. Face aux revendications généreuses et apparemment désintéressées des révolutionnaires, qui toutes relèvent de l'humaine condition²⁸, et qui toutes se rattachent à un programme européen, le respect d'une tradition locale, professée par les royalistes, allait faire figure, tôt ou tard, souvent injustement, de sentiment étroit et mesquin, voire

²⁶ G. PETITPIERRE : *Essai sur les impôts dans le canton de Neuchâtel*. Berne, 1833.

²⁷ E. FAUCHE : *Réflexion sur l'état présent de la ville de Neuchâtel*. Paris, 1830.

²⁸ Cf. *Dialogue entre deux Neuchâtelois*. Porrentruy, 1834.

égoïste et borné²⁹. Ce sont là des considérations qui n'ont guère pesé dans la balance des forces en présence, mais qui, au fur et à mesure de l'évolution, ont gagné en importance et en poids.

Pour exposer les idéologies de l'époque, il faut faire la part belle à l'interprétation des contemporains. Ils ont sur l'historien l'avantage d'avoir vécu le drame, en acteurs ou en spectateurs. Mais cette participation, qu'ils le veuillent ou non, en leur ouvrant les yeux souvent déforme leur vision. L'observateur qui, cent ans plus tard, sur la base des documents, recrée l'intrigue, s'il n'en peut saisir tous les fils, est à même, en revanche, de confronter les différents points de vue et surtout de les étudier à la lumière de l'évolution générale. C'est ce que je tenterai de faire dans la deuxième partie de cette étude.

Le premier phénomène qui frappe, c'est la concordance des événements européens, suisses et neuchâtelois. 1830 et 1831, révolution parisienne, soulèvements libéraux dans plusieurs cantons, manifestations de Bourquin et de ses partisans. 1847 et 1848, guerre du Sonderbund, abolition de la royauté en France, 1^{er} mars neuchâtelois. Une telle coïncidence n'est certes pas due au seul hasard. Elle prouve l'automatisme du déclenchement rendu possible par une indéniable parenté spirituelle. Mais cet automatisme, s'il explique le comment, ne traduit pas le pourquoi. Je précise: Qu'il y ait entre les soulèvements européens, suisses et locaux, d'une part, entre les révolutions neuchâteloises de 1831 et 1848, d'autre part, des liens idéologiques, sentimentaux, voire de personnes, c'est là une vérité indiscutable. J'irai plus loin en affirmant que, vu sous l'angle neuchâtelois, le programme républicain, chaque fois, demeure rigoureusement identique: rupture avec la Prusse, rattachement à la Suisse seulement; abolition des privilèges et introduction des principes de souveraineté populaire, de l'égalité et des droits de l'homme actifs et passifs. Mais, vu du dehors, l'optique change. La continuité doctrinale s'efface devant le déplacement du problème. En 1831, mais à cette date seulement, les Neuchâtelois sont maîtres de leur destinée. Qu'on me comprenne bien. Je sais parfaitement que ni la Suisse, ni la Prusse, à cette époque, ne se désintéressent de notre sort. Mais la Confédération, intimement déchirée par la présence d'un bloc conservateur

²⁹ Cf. *Le Proscrit*, journal neuchâtelois. 1835, No 2.

et libéral, demeure incapable d'une action uniforme et efficace — les conflits de Bâle et de Schwyz le démontrent amplement. Quant à la Prusse, elle est bien lointaine. Son attachement au pays neuchâtelois repose sur la conviction intime que la majorité de notre peuple est foncièrement dévouée au régime établi³⁰. Doit-on admettre qu'en cas de réussite de Bourquin, appuyé par l'ensemble du peuple neuchâtelois, les Prussiens auraient demandé un droit de libre passage à la France ou à la Confédération pour occuper militairement notre petit pays? Je ne le crois pas. Pas plus que je ne puis admettre l'idée, très répandue, qu'en définitive les commissaires fédéraux sont responsables de l'échec du mouvement. Entendons-nous. Il va sans dire que ces mêmes commissaires auraient pu apporter une aide véritable aux révolutionnaires et par là-même peut-être présider à l'installation de la république. Mais dès cet instant le jeu jusqu'ici essentiellement neuchâtelois était faussé par l'introduction d'un atout étranger. L'absence de cette carte permet précisément d'affirmer qu'en somme, du premier au dernier acte, l'intrigue demeure locale. Livré à lui-même, le mouvement républicain de 1831 est incapable de triompher. Pourquoi? La réponse est nette: la majorité de la population est attachée à l'ordre ancien. Sur ce point aucune contestation n'est possible.

Bien différente la situation en 1848. D'abord parce que les idées nouvelles ont progressé en dix-sept ans. Mais là n'est pas l'essentiel. Ce qu'il convient de souligner, en revanche, c'est l'évolution de la Suisse. Dans cette Confédération, née de la guerre du Sonderbund, dans ce pays doté d'une constitution nouvelle, où sont gravés les principes de la souveraineté populaire et de la séparation des pouvoirs, où sont énumérés les droits de l'homme, où apparaît en toutes lettres la garantie accordée aux cantons, comment réserver une place à l'ancien régime neuchâtelois³¹? Et je reprendrai l'affirmation citée plus haut, mais en l'adaptant aux circonstances nouvelles. Car il m'apparaît qu'en 1848, même appuyés par une minorité du peuple

³⁰ Cf. la lettre de Frédéric-Guillaume IV à Bunsen, du 19 février 1852, publiée par E. BONJOUR, *op. cit.*, p. 118.

³¹ La thèse selon laquelle les soulèvements républicains sont une conséquence de l'évolution politique de la Suisse a été remarquablement défendue par A. Piaget dans son *Histoire de la révolution neuchâteloise*.

neuchâtelois, Fritz Courvoisier et Alexis-Marie Piaget devaient réussir. La décision ne nous appartenait plus. De régional notre problème devenait fédéral.

La prise d'armes royaliste de 1856 se situe sur un troisième plan, celui des relations entre grandes puissances. Appartenant depuis huit ans à la Suisse, le canton était au bénéfice d'une garantie à la fois constitutionnelle et territoriale. D'où la nécessité d'une troisième affirmation: même si les chefs royalistes Petitpierre et Pourtalès avaient été suivis par l'immense majorité des habitants, la décision finale leur échappait. Victorieux, ils auraient été attaqués par les troupes helvétiques³². Admis le cas alors d'une intervention militaire de la Prusse, la guerre éclatait entre deux pays du continent. De toute façon l'affaire appartenait aux grandes puissances. Régionale en 1831, fédérale en 1848, la révolution neuchâteloise était devenue, en 1856, une question européenne. Si la continuité doctrinale est certaine, il y a, en revanche, déplacement progressif du problème politique.

Mais à ce trait de déplacement progressif vient s'ajouter un troisième phénomène qui ramène l'observateur sur le plan de la concordance: celui du parallélisme de déroulement. Mise à part la seconde tentative de Bourquin, laquelle aboutit à une sanglante rencontre entre gouvernementaux et insurgés, les révolutions neuchâteloises de 1831, 1848 et 1856 offrent certains aspects d'une ressemblance pour le moins étonnante. J'entends d'une ressemblance d'entreprise; au point que l'on pourrait affirmer que si les acteurs se succèdent sur un même théâtre, ils n'apportent guère de variations à un thème connu. Analogie de la mise en scène, de la démarche, de la mimique. Chez les uns comme chez les autres de réelles négligences dans la mise au point d'un rôle improvisé. Partout un manque de coordination. J'en veux pour preuve les événements de 1831 auxquels les républicains du haut ne participent guère³³, ceux de 1848, au con-

³² Hypothèse envisagée par les royalistes eux-mêmes et rapportée par Petitpierre-Wesdehlen: *Récit des événements de septembre 1856 dans le pays de Neuchâtel*, p. 24.

³³ A l'exception de F. Courvoisier qui, une fois le château pris par Bourquin et sa troupe, amena une cinquantaine de carabiniers, le jour suivant. Mais il ne le fit pas «sans grand chagrin et grands soucis». Cf. ALFRED CHAPPUIS: *F. Courvoisier, chef de la Révolution neuchâteloise*. Neuchâtel, 1847.

traire, déclanchés par les patriotes montagnards sans leurs alliés du Val-de-Travers ou de la Côte, l'insurrection de 1856 enfin, tentée par les royalistes des montagnes, sans que ceux de Neuchâtel y aient véritablement pris part³⁴. Tout cela se répète avec une fidélité presque monotone. Parallélisme aussi dans le déroulement même de l'opération : chaque fois, quelques centaines d'hommes, plus ou moins bien équipés, s'assemblent pour occuper le château du chef-lieu, où après avoir hissé les couleurs du mouvement, ils se mettent en état de repousser une action adverse. Parallélisme encore de l'incurie gouvernementale : chaque fois, les magistrats en place sont délogés avec une facilité déconcertante. Parallélisme enfin de la réaction puisque toujours à la manifestation populaire succède une contre-manifestation, populaire elle-aussi, plus ou moins réussie il est vrai, mais indéniablement spontanée. Voilà qui doit étonner car de telles coïncidences ne peuvent être dues au seul hasard.

Cette étrange analogie d'un coup place le problème des révolutions neuchâteloises sur un plan particulier et remarquablement intéressant. Si j'admets que le coup d'Etat signifie imposition illégale d'un nouveau régime par une très faible minorité et sans qu'il soit tenu compte de l'opinion publique, si je donne à révolution le sens de manifestation de masse, soulèvement de la grande majorité contre ses magistrats, alors ces deux termes sont impropres à qualifier les événements dramatiques de notre 19^e siècle neuchâtelois. Parce que chez nous il n'y a pas, à proprement parler, de majorité indiscutable. Certes, elle est royaliste en 1831, probablement républicaine en 1856, alors qu'en 1848, les deux idéologies se tiennent à peu près la balance égale, comme cela sera démontré plus loin³⁵. Mais cette majorité n'est jamais nette au point d'être indiscutée. Et ceci demeure d'importance essentielle, dès l'instant où c'est en définitive l'appui du peuple qui fait triompher ou échouer les révolutions. Livrés à eux-mêmes, les magistrats des cantons suisses qui, vers 1830, ont vu la victoire du mouvement libéral, sont demeurés impuissants devant la vague populaire. Soutenus par la presque totalité des habitants, les gouvernements des pays à landsgemeinde, en revanche, n'ont

³⁴ Cf. A. CHÂTELAIN : *Du rôle de la Prusse dans le mouvement des royalistes neuchâtelois du 3 sept. 1856*. Neuchâtel, 1925, p. 17.

³⁵ Cf. p. 557.

pas vacillé. Mais, dans le pays de Neuchâtel, le peuple se trouve des deux côtés de la barricade. Et c'est pourquoi il n'y a eu, en définitive, ni coup d'Etat ni révolution, mais sans cesse menace de guerre civile.

Ce déchirement de la population neuchâteloise en deux fractions importantes, voilà sans doute le phénomène essentiel de notre histoire du siècle passé. Il est au cœur même du problème. Et une tentative d'interprétation méthodique me paraît indispensable pour qui veut en comprendre la signification réelle.

La première thèse qui vient à l'esprit est celle de la structure politique. Sur ce point précis, Neuchâtel, sous l'ancien régime, offre un exemple unique en Suisse. C'est un pays d'états, donc un monument qui n'est ni démocratique, ni monarchique, mais qui se fonde sur l'ordre différencié issu de la féodalité médiévale³⁶. Alors que les pays à landsgemeinde demeurent solidement édifiés sur une large base de coopération communautaire, alors que, d'autre part, dans les républiques urbaines, à Berne, Lucerne ou Soleure, le peuple des campagnes et même des villes a abandonné ses droits à l'aristocratie, notre position demeure en quelque sorte intermédiaire. Notre pyramide ne repose pas sur une base très large, mais elle n'est pas déformée non plus au point de grossir démesurément le sommet. L'ancien ordre neuchâtelois est caractérisé par une espèce d'équilibre entre l'autorité centrale et les franchises régionales, entre les privilèges de l'aristocratie et les libertés du tiers.

Il y a d'abord l'autonomie communale. Chaque commune, en principe, forme un organisme vivant possédant ses propres revenus et sa fortune. Chacune d'elles, en principe, est responsable de la police, du culte, de l'instruction, de l'entretien des routes, de l'aide aux pauvres et de l'administration des forêts. Ses droits, qu'on appelle libertés, reposent sur une tradition partiellement écrite, partiellement coutumière. De village en village les chartes diffèrent. Point de modèle commun, point de nivellement.

Il y a ensuite les quatre bourgeoisies : de Neuchâtel, de Valangin, de Boudry et du Landeron. Etats dans l'Etat, elles s'incorporent à l'ensemble de l'édifice en lui donnant son aspect curieusement hiérarchique. Envoyant des députés aux Audiences Générales, elles

³⁶ Cf. FRÉDÉRIC DE CHAMBRIER: *Histoire de Neuchâtel et de Valangin jusqu'à l'avènement de la maison de Prusse*. Neuchâtel, 1840.

possèdent encore, au début du 19^e siècle, une influence idéniable sur le plan législatif, judiciaire et dans la conduite des affaires étrangères. Elles ont leur propre milice, possèdent leur bannière, leur cour de justice, font valoir leur droit de remontrance et perçoivent un impôt foncier ainsi que certains tonlieux.

Il y a enfin la vénérable classe, la compagnie des pasteurs. Elle gère les fonds ecclésiastiques, surveille les mœurs publiques, nomme et révoque les pasteurs, échappe à la législation générale et occupe une place privilégiée dans la communauté.

Sans doute, le vent d'absolutisme qui souffle sur l'Europe aux 17^e et 18^e siècles et qui tend à déposséder les corps intermédiaires au profit du souverain, n'a-t-il pas entièrement épargné notre petit pays. Les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires, dans une certaine mesure, ont glissé entre les mains du prince qui les a généralement délégués au Conseil d'Etat. Mais cette évolution, précisément chez nous, est demeurée incomplète, à la suite du changement de dynastie survenu en 1707. Il était de bonne politique d'exiger du prétendant la reconnaissance formelle des libertés acquises au cours des siècles, non pas à la population dans son ensemble, mais aux peuples — ce mot étant employé au pluriel —, donc aux corps déjà constitués.

Alors s'énonce pour nous la question première: Y a-t-il concordance entre les privilèges et l'attachement au régime, d'une part, entre les deshérités et la profession de foi républicaine, d'autre part? Question qui vient naturellement à l'esprit mais à laquelle il n'est pas aussi facile de répondre que l'on pourrait l'imaginer. Pas facile parce que jamais l'alternative de l'engagement idéologique n'a été ainsi posée, en toute liberté, à l'habitant du pays. Dès qu'il s'agit d'élections aux Audiences Générales, ou plus tard à l'Assemblée Constituante et au Grand Conseil, le résultat est certainement faussé par l'influence personnelle ou la popularité des candidats. Un seul scrutin populaire, celui du 30 avril 1848, portant sur l'acceptation ou le rejet de la constitution républicaine, scrutin réservé aux seuls citoyens neuchâtelois, me paraît refléter l'opinion politique du pays. Mais ce résultat encore n'est pas absolument authentique. En premier lieu, parce que la méthode employée — deux urnes distinctes, l'une pour les oui, l'autre pour les non — n'offre pas toute la garantie nécessaire à un vote secret et libre. Ensuite, parce que le gouverne-

ment provisoire de la jeune république a interdit toute propagande royaliste³⁷. Enfin, parce que le roi Frédéric-Guillaume IV, quelques jours avant le scrutin, a délivré provisoirement les fidèles de leur serment. Ce sont autant de raisons qui ont certainement multiplié les suffrages révolutionnaires et diminué ceux du parti adverse. Mais en dépit de ces correctifs, dont il est impossible de déterminer la portée exacte, le résultat demeure d'un intérêt capital. 5813 oui, 4395 non. Les chiffres dans leur nudité trahissent l'irréparable divorce du peuple neuchâtelois³⁸.

Mais plus importante que les chiffres, la leçon qui s'en dégage. Sur les bases des documents conservés aux Archives de l'Etat, j'ai établi la carte électorale du canton³⁹. Or, il me paraît que quatre conclusions se déduisent de la lecture de cette carte :

En premier lieu, une observation essentielle : Les hautes vallées jurassiennes, des Planchettes à la Côte-aux-Fées, sont attachées à l'ancien régime. Tout le bas pays, en revanche, de Vaumarcus au Landeron, Neuchâtel y compris, a voté pour la république. Le Val-de-Ruz est divisé. Voilà qui apparaît important. Parce que la révolution du 1^{er} mars est partie de La Chaux-de-Fonds et qu'elle a détrôné le gouvernement siégeant à Neuchâtel, on admet trop facilement que c'est le haut pays qui l'a imposée. La réalité est bien différente. De toutes les communes jurassiennes, seules celle des Brenets et celle de La Chaux-de-Fonds sont acquises aux idées nouvelles. Et là encore, comme l'indiquent les résultats, les minorités royalistes demeurent importantes.

Autre constatation majeure : le bloc ultra-royaliste est compact des Planchettes à La Brévine alors que les centres farouchement républicains demeurent disséminés dans tout le canton. J'en compte six. Deux dans le Val-de-Travers : Travers et la région Fleurier-Môtiers-Boveresse-St. Sulpice-Buttes. Un autre noyau important comprend Boudry-Bevaix-Cortailod-Bôle-Rochefort. Puis il y a une curieuse bande qui traverse le Val-de-Ruz de Fenin à Cernier.

³⁷ Archives de l'Etat. Actes du gouvernement provisoire de la République et canton de Neuchâtel.

³⁸ Idem. Tableau de la votation sur la constitution, 30 avril 1848.

³⁹ Carte No 1, p. 558.

Carte N° 1

Votation du 30. 4. 1848
(Constitution républicaine)



Enfin, deux fiefs encore : ceux du Landeron et de Cornaux-Thielle-Marin.

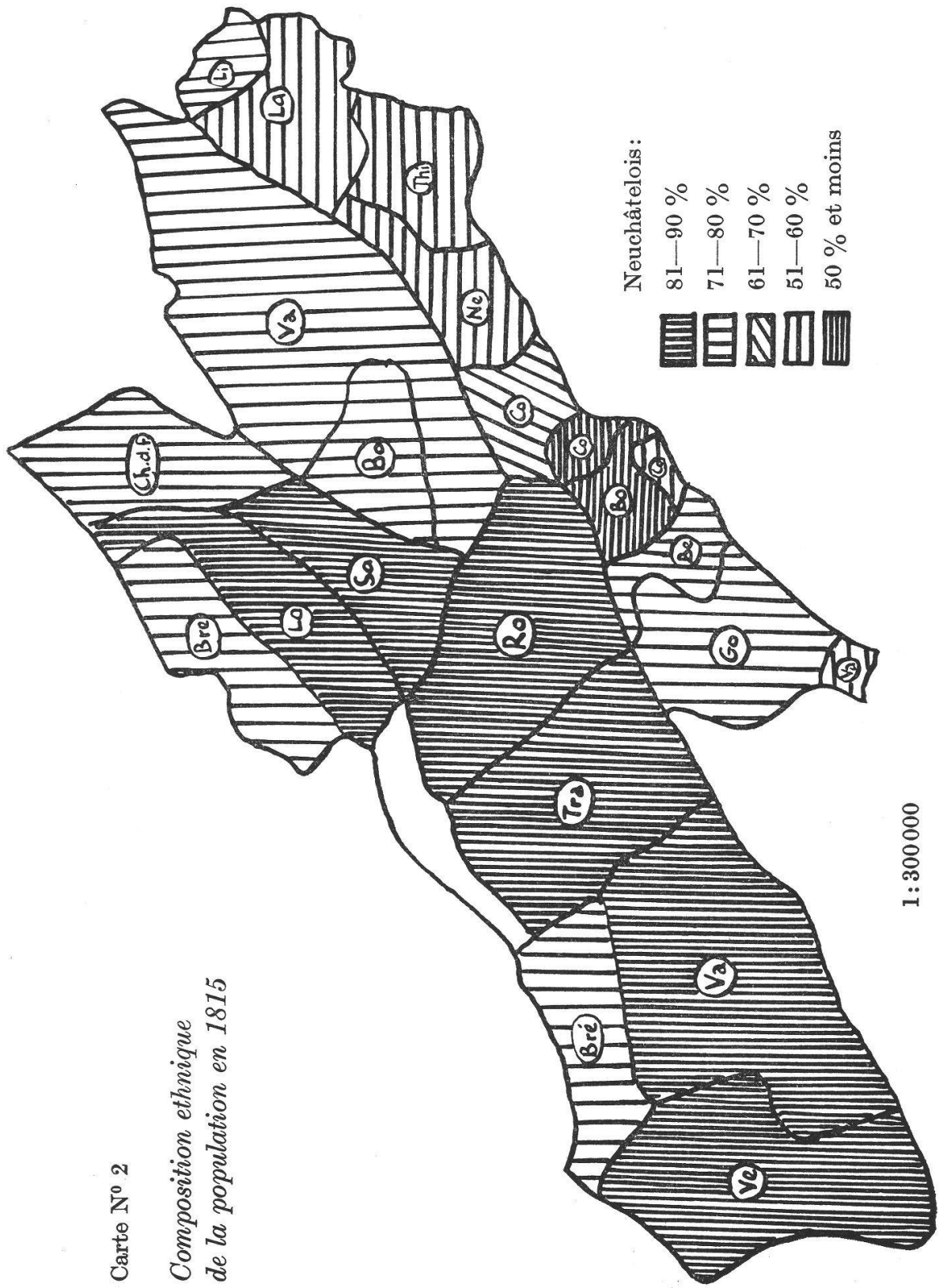
Troisième vérité, celle qui nous intéresse avant tout : Il n'y a pas de concordance obligatoire entre les bastions d'ancien régime et les bourgeoisies détentrices de privilèges. A une très importante exception près : celle de Valangin dont précisément peuvent se réclamer de très nombreux habitants des hautes vallées. Mais il est intéressant de constater que Boudry et Le Landeron font figure de foyers révolutionnaires virulents.

Enfin, quatrième conclusion : Les régions favorables à l'entreprise de Bourquin en 1831, dans l'ensemble, sont demeurées attachées aux idées révolutionnaires. Le haut pays, hostile aux républicains en 1831, a conservé sa foi royaliste. Cependant, une évolution importante s'est dessinée : La Chaux-de-Fonds et Les Brenets qui, en 1831, n'ont pas véritablement pris part à la manifestation subversive, parce que sans doute en majorité royalistes, en 1848 sont devenus républicains. Le Locle est maintenant divisé en deux fractions égales. Cette évolution n'est peut-être numériquement pas très importante, mais sa valeur stratégique demeure de portée inestimable. Recrutant ses partisans exclusivement, ou presque, dans les régions de la Côte ou du Val-de-Travers, Bourquin réduisait son expédition au niveau d'une entreprise régionale qui allait provoquer la réaction victorieuse du haut pays. Parti de La Chaux-de-Fonds, Courvoisier et sa troupe, en 1848, brisait le mythe d'un Jura royaliste, coupaient les magistrats de leurs fidèles Sagnards, et les isolaient au milieu d'une ville et d'une contrée en majorité républicaine. C'est une vérité à laquelle on n'a pas suffisamment prêté attention. Elle explique peut-être la prompte abdication des magistrats en 1848.

Mais ces considérations, pour importantes qu'elles soient, ne nous donnent pas de réponse satisfaisante sur un point précis : dès l'instant où Boudry et Le Landeron, et même Neuchâtel, professent la foi républicaine, il n'y a pas de parallélisme entre l'existence des bourgeoisies privilégiées et l'attachement au régime traditionnel, à moins alors que ces corps politiques soient devenus exclusifs au point de ne comprendre qu'une infime partie de la population. Dès cet instant le problème se complique infiniment. Et notre enquête

Carte N° 2

*Composition ethnique
de la population en 1815*



1:300000

nous engage à étudier, toujours sur la base des documents d'archives, la composition de la population neuchâteloise de 1815 à 1848⁴⁰.

Or que révèle la composition de ces cartes ?

D'abord qu'en 1815⁴¹, seul le bas du canton est sérieusement atteint par l'immigration. Dans la région de Boudry et de Colombier, déjà à cette époque, la population neuchâteloise demeure en minorité. Elle est majoritaire, mais dans une faible proportion, du Landeron à Neuchâtel, et même dans la région de la Côte, comme aussi à Vaux-marcus. A la Béroche, dans le Val-de-Ruz, à La Chaux-de-Fonds, aux Brenets et à La Brévine, il y a, en revanche, sept à huit indigènes pour dix habitants. Proportion qui s'élève à huit et neuf sur un grand territoire compact, allant des Planchettes à la Côte-aux-Fées, et qui géographiquement comprend une bonne partie des hautes vallées jurassiennes et le Val-de-Travers.

Or, que s'est-il passé entre 1815 et 1830 ? La carte No 3⁴², nous apporte des renseignements intéressants. D'une façon générale, les proportions ont peu évolué. Le bas pays demeure habité par une population fortement mélangée, alors que, dans l'ensemble, le haut a maintenu son intégrité ethnique. Mais cette interprétation très générale ne doit pas passer sous silence quelques détails extrêmement curieux et suggestifs. Si la proportion de l'élément étranger est demeurée stable du Landeron à la Côte et si elle a très légèrement progressé à Gorgier, elle a, en revanche, sensiblement diminué à Vaux-marcus, à Boudry et même à Colombier. Phénomène qui doit retenir l'attention d'autant plus qu'il est accompagné d'une évolution contraire dans le Jura. Car si, là encore, les positions dans l'ensemble restent acquises, on constate une très nette infiltration étrangère au Locle et à La Chaux-de-Fonds, les deux juridictions passant alors dans une catégorie plus mélangée qu'en 1815. On retiendra donc de l'interprétation de cette carte qu'entre 1815 et 1830, le haut pays et le Val-de-Travers demeurent très neuchâtelois, mais qu'une infiltra-

⁴⁰ Archives de l'Etat. Tableaux des habitants et des maisons de la Principauté de Neuchâtel, années 1815/16, 1830/31/32, 1845/46.

⁴¹ Carte No 2, p. 560. L'annexion du Cerneux-Péquignot en 1814, ayant été contestée par la France jusqu'en 1818, il n'est pas possible d'en tenir compte dans l'établissement de cette carte.

⁴² Carte No 3, p. 562.

tion se dessine, alors que le bas, déjà fortement contaminé, voit, en quelque sorte, une reconquête neuchâteloise.

La carte No 4⁴³ résume la situation en 1846. Par rapport à 1830, l'évolution est nette, frappante, hautement significative, dans sa brutalité irréfutable. Partout ou presque on constate une importante pénétration étrangère. Elle est visible dans le haut, dans le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers puisque toutes les juridictions, à l'exception de celles de La Sagne, de Travers, de Rochefort, passent dans une catégorie plus fortement contaminée. Elle est indéniable dans le bas pays, où, contrairement à l'évolution esquissée entre 1815 et 1830, l'élément neuchâtelois perd du terrain non seulement pour rester minoritaire à Colombier, où il l'était déjà, mais encore pour le devenir à nouveau à Boudry, et, pour la première fois, à Cortaillod, à Neuchâtel et à Thielle.

Tentons maintenant de confronter les résultats obtenus par l'interprétation des cartes 1 d'une part, 2, 3 et 4, d'autre part. Tentons surtout de vérifier l'authenticité de la thèse royaliste, selon laquelle sont devenues infidèles les juridictions soumises à une forte infiltration étrangère. Au premier abord, il apparaît que cette thèse est partiellement juste et partiellement fausse. Juste dans la mesure où elle s'applique à la région du vignoble, du Landeron à Boudry, juste encore pour La Chaux-de-Fonds et Le Locle, centres révolutionnaires de l'expédition de 1848, et où, dès 1830 se dessine une forte immigration. Mais la thèse n'est pas valable pour le Val-de-Travers et Rochefort, essentiellement républicains en 1831 alors que la population demeure presque entièrement neuchâteloise; elle est fausse aussi pour ces mêmes régions en 1848, puisque celles-ci demeurent révolutionnaires alors que l'élément indigène reste proportionnellement supérieur à celui des régions à très forte majorité royaliste comme les Ponts, le Cerneux-Péquignot et la Brévine. Du reste, l'exemple extrêmement significatif que je vais donner prouve à quel point il faut se garder de généralisations hâtives. En 1846, les deux juridictions où l'élément ethnique neuchâtelois est demeuré le plus fort sont La Sagne et Rochefort avec respectivement 89 et 82%⁴⁴. Or, les résultats

⁴³ Carte No 4, p. 564.

⁴⁴ Carte No 4, p. 564.

de la votation populaire sont pour le moins surprenants : si effectivement la circonscription électorale de La Sagne donne aux partisans du roi le résultat le plus favorable de tout le canton, soit 96%(!), celle de Rochefort offre le résultat le plus républicain de tout le pays, soit 98% (!).

Il faut se rendre à l'évidence. Ni l'affirmation républicaine qui prétend que la seule présence des bourgeoisies privilégiées garantit la survivance de l'ancien régime, ni l'affirmation royaliste qui accuse l'immigration étrangère d'avoir contaminé la population indigène ne donnent une explication suffisante et surtout suffisamment nuancée, laquelle permettrait de comprendre la division idéologique du peuple neuchâtelois.

Néanmoins, les résultats déjà obtenus m'ont engagé à poursuivre mon étude. J'ai pensé que l'examen de la population du canton demeurerait incomplet dans la mesure où il ne tenait pas compte de l'évolution générale. Cette évolution générale de toute la population du pays, neuchâteloise ou non, apparaît dans les cartes 5 et 6.

En premier la carte 5⁴⁵. Dans son ensemble, entre 1815 et 1830, le chiffre de la population du haut pays et du Val-de-Ruz est demeuré stationnaire ou a progressé organiquement, à l'exception du Locle où l'augmentation est très forte et de La Chaux-de-Fonds où elle est sensible. Pour ce qui est du bas, en revanche, il apparaît que si Lignièrès, Neuchâtel et la Béroche accusent une progression marquée, tout le reste du pays, de Thielle à Travers, subit une forte régression, particulièrement ressentie à Rochefort et à Boudry. D'un mot : pour les montagnes, progression régulière, exception faite du Locle ; pour la Côte, fluctuations positives parfois, négatives généralement.

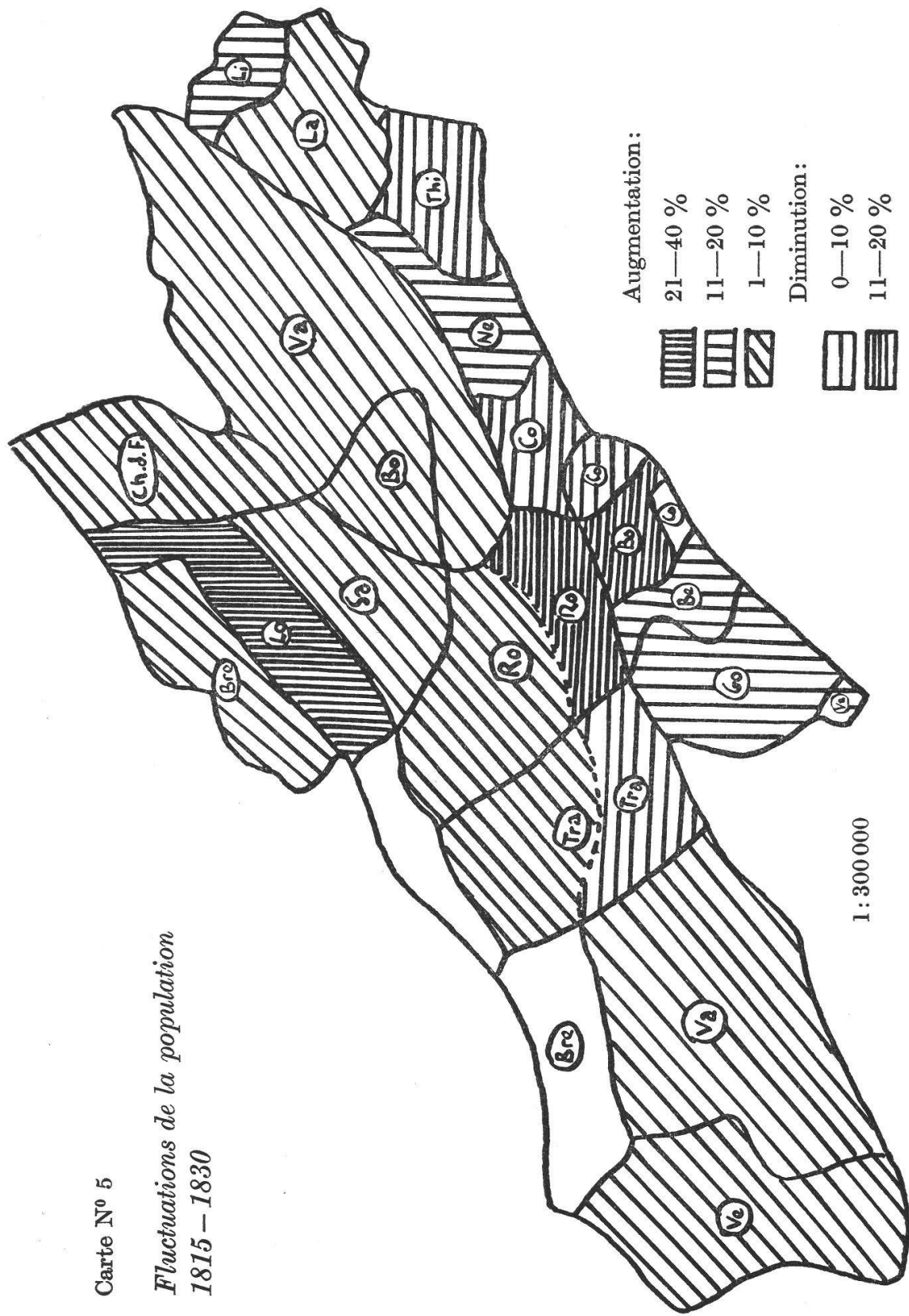
Etudions maintenant la carte 6⁴⁶. En 1846, et par rapport à 1830, la population a sensiblement augmenté dans l'ensemble du pays. Mais là encore, les différences frappent. Alors que les juridictions du bas demeurent à peu de chose près stationnaires, à l'exception de Neuchâtel où l'augmentation est forte, et de celles de la Côte et de

⁴⁵ Carte No 5, p. 566. L'annexion du Cerneux-Péquignot et son rattachement administratif à la Brévine rend impossible une étude démographique de cette région entre 1815 et 1830.

⁴⁶ Carte No 6, p. 568.

Carte N° 5

*Fluctuations de la population
1815 - 1830*



Gorgier, touchées par une diminution — ce qui, une nouvelle fois, fait apparaître l'instabilité démographique de cette région —, le haut pays, dans l'ensemble, accuse une progression assez régulière, mais plus marquée qu'entre 1815 et 1830. Un phénomène essentiel toutefois retient notre attention : Les Brenets, Le Locle et surtout La Chaux-de-Fonds dénotent un accroissement considérable.

Tout cela est sans doute intéressant et important. Mais c'est la confrontation des différentes évolutions qui va permettre à la lumière de percer peu à peu. Or, la comparaison des résultats obtenus par l'établissement des cartes 5 et 6, d'une part, 2, 3 et 4, d'autre part, de la carte No 1 enfin, laisse apparaître un certain nombre d'aspects infiniment curieux que je cite dans l'ordre :

D'abord que le bas pays, activement républicain en 1831 déjà, et qui l'est demeuré passivement en 1848, est effectivement, entre 1815 et 1848, l'objet d'une infiltration étrangère et que cette infiltration, progressive jusqu'en 1815, regresse partiellement de 1815 à 1830, pour augmenter ensuite jusqu'en 1846.

Ensuite, que ce même bas pays, entre 1815 et 1848, est soumis à de considérables fluctuations du chiffre de la population. Augmentation momentanée mais aussi diminution frappante, surtout dans la région de Boudry.

Ensuite que le Val-de-Travers, entre 1815 et 1848, est demeuré habité par une population essentiellement neuchâteloise, mais que la région de Rochefort et de Travers elle-même est également victime d'une dépopulation.

Ensuite que les montagnes sont demeurées en majorité habitées par des indigènes entre 1815 et 1848 et que le chiffre de population progresse normalement durant ce laps de temps.

Enfin que cette dernière constatation n'est pas valable pour les Brenets, Le Locle et La Chaux-de-Fonds, où l'infiltration étrangère et l'accroissement de la population se font déjà sentir avant 1830 et deviennent extraordinairement frappants entre 1830 et 1848.

Partant de ces données significatives, j'ai déduit les trois conclusions que voici :

D'abord qu'en 1831 les partisans de Bourquin se rassemblent, d'une part dans la région de Boudry-La Côte, fortement touchée par l'immigration étrangère, d'autre part dans la région Rochefort-Tra-

Carte N° 6

Fluctuations de la population
1832 — 1846



vers, essentiellement neuchâteloise, mais l'une et l'autre soumises à une dépression démographique.

Ensuite que la révolution de 1848, partie de La Chaux-de-Fonds, du Locle et des Brenets, recrute ses adhérents dans une région caractérisée dès 1830 surtout par une forte infiltration suisse et par un accroissement extraordinaire de la population.

Enfin que le haut pays, dans la mesure où il est habité par une population en forte majorité neuchâteloise et qui ne subit pas de fortes fluctuations démographiques, est demeuré, de 1815 à 1856, fidèle à l'ancien régime (cette dernière conclusion n'étant pas valable pour la partie supérieure du Val-de-Travers).

Arrivé à ce point précis de l'enquête, j'étais pareil au joueur qui doit déterminer un objet précis et à qui l'on fait comprendre, pour l'aider, qu'il marche sur un terrain brûlant. Mon terrain brûlant était sans doute l'économie. Elle devait, du moins partiellement, expliquer l'immigration étrangère et les fluctuations du chiffre de la population. C'est donc la structure professionnelle du canton qu'il convenait d'étudier, et ceci pour les années de 1815 à 1848.

Les documents conservés aux Archives de l'Etat et se rapportant à ce sujet sont nombreux⁴⁷. Mais peut-on toujours s'y fier? Les changements survenus quant aux divisions territoriales, le doute qui subsiste sur telle ou telle attribution professionnelle rendent l'examen malaisé. Néanmoins, ces réserves faites, il convient de souligner que les résultats obtenus confirment généralement les hypothèses formulées. Par juridiction, j'ai comparé la proportion revenant aux agriculteurs, aux artisans, aux commerçants et aux ouvriers. Cette proportion je l'ai suivie de 1815 à 1846. Or, que dit-elle?

Voici quelques chiffres concernant l'évolution entre 1815 et 1830. A Rochefort, le nombre des ouvriers d'indiennes reste stationnaire et très modeste, 16 en 1815, 18 en 1830. En revanche, l'effectif des dentellières est ramené de 623 à 165! A Colombier, le nombre des ouvriers d'indiennes passe de 36 à 19, celui des dentellières de 23 à 6. Pour Boudry, chute verticale: 425 ouvriers d'indiennes en 1815, 343 en 1830; 529 agriculteurs et vigneron en 1815, 306 en 1830. Pour

⁴⁷ Voir: Archives de l'Etat, tableaux des vocations et professions de la Principauté de Neuchâtel, années 1815 à 1846.

Bevaix: ouvriers d'indiennes: 186 en 1816, 48 en 1830. Pour Le Landeron: 88 fileurs de chanvre en 1816, 23 en 1830. Pour Travers: recul des dentellières de 686 à 593, des agriculteurs de 718 à 665, et même des horlogers de 66 à 42.

Tout cela semble prouver que certaines régions du bas pays et du Val-de-Travers sont frappées par une dépression économique grave⁴⁸. Or, que font les gens victimes de cette crise? Souvent ils émigrent; d'où baisse du chiffre de la population.

Bien différente, en revanche, l'évolution dans le haut pays. L'exemple de La Sagne est significatif: 307 dentellières en 1815, 391 en 1830; 220 horlogers en 1815, 388 en 1830; 345 agriculteurs en 1815, 405 en 1830. Cela signifie que la population augmente régulièrement et surtout que toutes les branches de l'économie en profitent. Il n'y a pas de rupture d'équilibre. Or, il s'ensuit une conclusion importante pour qui se rappelle que la révolution de 1830 est partie du bas pays et du Val-de-Travers, alors que les montagnes demeuraient royalistes, savoir qu'une des causes du mouvement subversif de Bourquin est de nature économique, qu'elle est provoquée, partiellement du moins, par une crise qui rompt la formule établie, créant les mécontents et les révoltés.

Comment l'évolution entre 1830 et 1846 apparaît-elle? De manière générale, le bas pays demeure instable puisque certaines juridictions accusent une progression alors que d'autres sont touchées à leur tour par une dépopulation. En revanche, un développement extraordinaire se manifeste dans les montagnes. Il est dû à l'implantation massive de l'horlogerie. Mais là encore, une distinction fondamentale s'impose, distinction illustrée par les chiffres suivants: entre 1830 et 1846, à La Sagne, le nombre des horlogers passe de 388 à 640, celui des paysans de 405 à 518. Evolution pour Le Locle: 1319 horlogers en 1830, 2330 en 1846; 396 paysans en 1830, 366 en 1846. Pour La Chaux-de-Fonds: 1939 horlogers en 1830, 3219 (!) en 1846; 792 paysans en 1830, 469 (!) en 1846.

Traduits en mots, ces chiffres signifient que dans la région La Sagne-Les Ponts-La Chaux-du-Milieu, le nombre des paysans continue à progresser en dépit du développement souvent considérable

⁴⁸ Cf. ALICE DREYER: *Les toiles peintes en pays neuchâtelois*. Neuchâtel, 1923.

de l'horlogerie. En d'autres termes, le paysan souvent devient paysan-horloger, sans cesser d'être paysan. Au Locle, aux Brenets, mais surtout à La Chaux-de-Fonds, le prodigieux essor de l'économie horlogère se fait au détriment de l'agriculture. Il y a donc abandon des terres, rupture de l'équilibre professionnel, et ceci à la suite d'une industrialisation massive et urbaine. Or, si l'on se rappelle que le mouvement du 1^{er} mars est parti précisément de La Chaux-de-Fonds et du Locle, il apparaît qu'une des causes de cette révolution-là est encore due à l'évolution économique. Evolution économique qui s'est faite, cette fois-ci dans un sens diamétralement opposé, puisqu'il s'agit, non point d'une crise, mais bien d'un développement tel qu'il finit par rompre le cadre politique et social de l'ancien régime nullement préparé à une telle transformation⁴⁹.

Arrivé au terme de cette enquête, il me paraît intéressant de résumer, en un certain nombre de thèses, les résultats obtenus :

1. Les révolutions de 1831, 1848 et 1856 sont étroitement liées ; les deux premières visent à renverser l'ancien régime, la troisième tente de le rétablir.

2. Royalistes et républicains pour justifier leur engagement ont avancé surtout des arguments philosophiques, politiques, patriotiques et administratifs. Ces arguments, s'ils sont parfaitement valables pour expliquer l'engagement personnel, n'apportent pas une lumière suffisante quant à la division, en deux parties hostiles, du peuple neuchâtelois.

3. Ce qui frappe dans l'étude de nos révolutions, c'est en premier lieu, un phénomène de déplacement progressif du problème. Sans doute, le déclenchement des manifestations de 1831 est-il provoqué par le soulèvement parisien et les mouvements libéraux suisses. Il est incontestable que le 1^{er} mars s'inspire de la défaite du Sonderbund et de la chute de Louis-Philippe. Mais en 1831 seulement les Neuchâtelois sont maîtres de leur destinée. En 1848, l'affaire leur échappe. Elle est du ressort fédéral. Le soulèvement royaliste de 1856, de par la situation de l'Europe, ne peut trouver qu'une solution européenne.

⁴⁹ Cf. ALPHONSE PETITPIERRE : *Une demi-siècle de l'histoire économique de Neuchâtel*. Neuchâtel, 1871.

4. Le déplacement du problème neuchâtelois, qui de régional devient fédéral et de fédéral européen, est doublé d'un étonnant parallélisme de déroulement. C'est qu'il ne s'agit ici ni d'un coup d'Etat tenté par une minorité, ni d'une véritable révolution désirée par l'ensemble du peuple. Le vrai caractère de cette période est celui d'un profond déchirement de la population, ce qui implique toujours une menace de guerre civile.

5. Ce déchirement n'atteint pas, à chaque époque, les mêmes proportions. En 1831, une forte minorité semble être républicaine. En 1856, une forte minorité royaliste. Vers 1848, les deux partis doivent être à peu de chose près de force égale.

6. L'explication républicaine selon laquelle l'ancien régime se maintiendrait grâce aux seuls privilégiés et aux bourgeoisies n'est que partiellement juste. Elle est valable pour la bourgeoisie de Valangin parce qu'ici et dans les montagnes ce corps politique incarne une structure artisanale et agricole qui lui convient. Elle est à peine valable pour Neuchâtel; elle ne l'est plus pour Boudry et Valangin, où l'évolution économique fait des bourgeoisies des institutions anachroniques.

7. L'explication royaliste d'une contamination progressive des régions neuchâteloises par les immigrés ne résoud point le problème, vu que Rochefort, Travers et la Béroche, foyers révolutionnaires en 1831, sont des régions essentiellement habitées par une population indigène.

8. Une des causes les plus importantes de la révolution de 1831 paraît être de nature économique. Une crise, marquée par l'effondrement de l'exportation des indiennes, provoque un appauvrissement général, une dépression démographique et un malaise politique, auxquels l'ancien régime est incapable de remédier. Foyers révolutionnaires actifs en 1831, les régions atteintes demeurent républicaines jusqu'en 1848.

9. La révolution de 1848 paraît s'expliquer, elle aussi, du moins partiellement, par l'évolution économique. Mais elle se place sur un autre plan. Déclanchée par la minorité républicaine des Montagnes, elle s'inscrit dans l'histoire, non pas comme étant issue d'un phénomène de crise, mais bien d'un phénomène de développement, de progression, d'essor.

10. L'implantation de l'horlogerie, lorsqu'elle se fait sous forme d'accroissement des centres urbains, d'alignement des manufactures, de création d'un prolétariat, et, par conséquent, d'immigration étrangère, crée des foyers subversifs.

11. Cette implantation n'altère pas la foi idéologique là où elle ne détruit pas la structure artisanale, faisant du paysan un paysan-horloger et non point un horloger-ouvrier.

12. D'une façon générale, les régions habitées par une population neuchâteloise dont la structure artisanale n'a pas varié demeurent fidèlement attachées à l'ancien régime, donc au Prince qui le personnifie. D'où le mouvement de 1856 parti de La Sagne, des Ponts, de La Chaux-du-Milieux et de La Brévine.

Telles sont les thèses qui se dégagent de l'enquête entreprise. Elles ont une valeur d'orientation générale et ne prétendent pas apporter une solution parfaite et définitive. Au demeurant peut-il y avoir une solution parfaite et définitive, alors que l'histoire ne sera jamais une science mathématique en raison de l'apport de l'homme? Il y aura toujours des exceptions qui échapperont à la règle.

C'est pourquoi, au terme de cette étude, je m'interroge. Comment découvrir, comment transmettre la connaissance de tant de problèmes, de tant d'influences, de tant de détails? Comment comprendre l'essentiel sans négliger les nuances, les nuances subtiles et discrètes, si importantes pourtant, et sans lesquelles les grands courants trop simplifiés prennent la consistance d'un squelette déformé. Comment recréer pour l'homme d'aujourd'hui le climat d'il y a cent ans? Autant de questions auxquelles il n'est pas aisé de répondre.

Anatole France aimait à dire que pour repenser l'histoire, il fallait beaucoup d'imagination. Je crois que c'est là un bien mauvais précepte, si l'on entend, grâce à elle, suppléer à la défaillance des textes authentiques. Sur ce point précis nous nous élevons avec vigueur contre toute déformation due à une trop grande fantaisie. Les documents seuls doivent demeurer à la base d'une enquête. Certes, le chemin à parcourir est alors souvent ardu. Certes, il faut alors passer par la porte étroite. Mais n'est-ce point finalement pour obtenir le prix de son effort?

Le prix de son effort? Est-ce donc la vérité absolue? Non pas. Car la reconstitution la plus complète n'est qu'un fragment d'une réalité

évanouie. Une doctrine irréfutable alors? Ce n'est guère probable. Tant l'étude du passé, si elle prouve la pérennité de certains principes, montre aussi la relativité des positions et propositions humaines.

Non, l'interprétation des documents et la reconstitution de l'histoire apporte autre chose. Ce frisson de joie qui découle de la découverte des problèmes et qui amène peu à peu à la connaissance de l'homme. Je voudrais clore ces quelques considérations en résumant mon expérience propre. C'est en me penchant sur l'histoire du passé et de notre passé, c'est en me penchant consciencieusement et patiemment que j'ai peu à peu compris l'essence de notre condition. Très imparfaitement sans doute, mais avec l'extraordinaire ivresse, avec l'intraduisible jouissance de l'explorateur parti pour la conquête des Pôles. S'il est vrai, comme l'affirme Voltaire, que l'on doit aux vivants le respect et aux morts la vérité, alors c'est par la résurrection de ces morts, problèmes et personnages, de ces morts étonnamment vivants, que l'historien que je voudrais être tente sans cesse de justifier ou de revoir l'authenticité de son jugement.